BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1312

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

071 500 920 RCS Grenoble.
DIFFUSION ASSEMBLAGE MATERIEL INDUSTRIEL TRAITEMENT DES EAUX DAMITE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Sigle : DAMITE.
Capital : 20400.00 EUR.
Adresse : Rue Du Lavoir de Criel, 38500 Voiron.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : DAMITE, SAS au capital de 20.400 € dont le siège social est Rue du Lavoir de Criel à 38500 VOIRON, immatriculée sous le numéro 071 500 920 RCS GRENOBLE. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CHATEAUNEUF SUR ISERE du 23 novembre 2022, ladite société DAMITE transmet à la société COMODIS, sas au capital de 30 925 € dont le siège social est sis 95 rue du Col du Rousset - ZA Porte du Vercors à 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE, immatriculée 326 981 560 RCS ROMANS, à titre de fusion placée sous le régime de la fusion simplifiée de l'article L. 236-11, al.1 du Code de commerce, l'ensemble de son patrimoine. A partir du bilan au 30 septembre 2022 de la société DAMITE, l'actif et le passif de cette dernière dont la transmission à la société COMODIS est prévue s'élèvent, pour l'actif à 248 345 € et pour le passif à 74 083 €, faisant ressortir une valeur nette comptable de 174 262 € constituant la valeur des apports à la date d'effet rétroactive comptable et fiscale de l'opération fixée au 1er octobre 2022. Du point de vue juridique, la fusion prendra effet à la date de la dernière des publications du présent avis. Rapport d'échange de droits sociaux : Néant. Les créanciers des sociétés DAMITE et COMODIS dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 du Code de Commerce et 261 du décret du 23 mars 1967. Le traité de fusion a fait l'objet pour la société DAMITE d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE en date du 28 novembre 2022 et pour la société COMODIS, d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS SUR ISERE en date du 28 novembre 2022. Pour avis, Le représentant légal de la société DAMITE..